



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration présentée par la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## **Déclaration**

La Fédération internationale des travailleurs sociaux appuie le thème relatif aux femmes rurales pour la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. Cette organisation est une fédération mondiale d'organisations de travailleurs sociaux qui représente plus de 500 000 membres dans le monde entier (voir [www.ifsw.org](http://www.ifsw.org)). Elle a pour objectif de promouvoir la pratique du travail social fondé sur les principes de la justice sociale. L'accent mis sur le développement économique et social des femmes rurales est particulièrement approprié pour la Fédération du fait que, dans le monde entier, les travailleurs sociaux œuvrent pour la promotion et l'autonomisation des femmes rurales.

La Fédération appuie la Déclaration et le Plan d'action de Beijing (1995) et les objectifs du Millénaire pour le développement qui énoncent des buts et des directives clairs pour favoriser la promotion des femmes et l'intégration des genres dans tous les aspects du développement international. La Fédération s'est également engagée à faire progresser les droits des femmes dans le cadre des droits de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), ratifiée à ce jour par 187 pays.

La Fédération appuie la Commission en considérant les femmes rurales comme une sous-catégorie particulièrement vulnérable de femmes à l'échelon mondial. Elle s'efforce également de promouvoir les réalisations et l'autonomisation des femmes rurales en éliminant la pauvreté et promouvant le développement.

### **Défis à relever**

#### **Pauvreté, droits fonciers et insécurité alimentaire**

Selon le Fonds international pour le développement agricole, les deux tiers du 1,4 milliard de personnes dans le monde vivant dans une extrême pauvreté résident dans les zones rurales des pays en développement. La récession mondiale actuelle s'est le plus fortement répercutée sur les familles rurales déshéritées. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en cas de crise alimentaire, les femmes rurales pauvres sont forcées de choisir entre acheter de la nourriture et envoyer leurs enfants à l'école ou payer les frais de santé d'un parent âgé. Elles sont obligées de travailler davantage et d'absorber des aliments moins nutritifs. Elles souffrent souvent de la faim pour que leurs enfants et leurs maris puissent, eux, manger.

Selon la FAO, la disparité entre les sexes en matière d'accès à la terre est l'une des principales causes d'inégalité sociale. Bien que dans de nombreux endroits du monde les femmes représentent la plus grande partie de la main-d'œuvre agricole et produisent plus de la moitié des produits alimentaires, elles possèdent moins de 2 % des terres. Elles ont aussi moins facilement accès aux revenus provenant de la terre, ont une formation agricole insuffisante et moins de possibilités d'accès au crédit qui leur permettrait de développer leurs terres. Tous ces facteurs pris ensemble font que les femmes rurales sont vulnérables à la pauvreté et à la malnutrition. De plus, elles sont souvent très vulnérables aux effets négatifs de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

## **Éducation**

Selon les chiffres fournis par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en 2010, plus de la moitié des quelque 101 millions d'enfants non scolarisés dans le monde sont des filles. Partout, l'inégalité entre les sexes pour ce qui est de l'éducation et de l'analphabétisme touche de façon disproportionnée les femmes rurales. Et pourtant l'éducation pourrait améliorer la qualité de vie des femmes et des filles en milieu rural puisqu'elle permet de transférer les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans une économie mondiale, tout en ayant un impact positif sur les familles et les communautés.

Les catastrophes nationales, les guerres et les maladies empêchent souvent les femmes et les filles de poursuivre leur éducation. Le fait de devoir parcourir de grandes distances pour se rendre à l'école et le manque de transports publics sont d'autres obstacles à l'éducation des femmes rurales. L'enseignement primaire peut les protéger contre le VIH, la traite d'êtres humain et autres formes d'exploitation, selon les données fournies en 2010 par Éducation mondiale, et leur permettre de sortir de la pauvreté.

## **Santé**

Comme l'indiquent les objectifs du Millénaire pour le développement, l'amélioration de la santé maternelle est tout à fait vitale pour la promotion de la société. L'accès à des services de santé de qualité pose un problème considérable aux femmes rurales. Aujourd'hui, plus de 15 millions de femmes vivent avec le VIH et environ 530 000 meurent chaque année pendant la grossesse ou l'accouchement, à en juger par les renseignements fournis en 2010 par Zonta International. Les initiatives visant à prévenir la transmission du sida de la mère à l'enfant, de même que la création de services de santé de base et l'éducation des femmes sur les problèmes relatifs à la santé se sont améliorées, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les femmes rurales sont vulnérables aux complications en matière de santé comme le tétanos maternel et néonatal et les fistules obstétriques. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, il y a chaque année de 50 000 à 100 000 femmes dans le monde qui souffrent de fistules obstétriques, l'une des principales causes de mortalité maternelle. Celles qui survivent ont un sentiment de honte, sont l'objet d'une ségrégation sociale et ont des problèmes de santé. Il est possible d'éviter ce genre de situation par l'éducation en matière de santé maternelle et l'accès aux soins obstétriques.

L'accès à des soins de santé appropriés et à l'éducation est primordial pour les moyens d'existence des femmes rurales. En raison de leur isolement régional, les femmes doivent parcourir des kilomètres pour se rendre chez le médecin ou à l'hôpital le plus proche. Ceci peut être dangereux pour leur vie lorsque des complications se produisent lors de l'accouchement et exigent une intervention chirurgicale. Bien souvent les médecins ne peuvent pas se rendre dans des zones ravagées par la guerre pour dispenser des soins aux femmes rurales dans leurs propres communautés.

## **Violence**

La violence fondée sur le sexe, notamment le viol, l'esclavage sexuel, la traite d'êtres humains, les grossesses forcées et autres mauvais traitements sont considérés comme des violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité. La violence à l'égard des femmes peut revêtir de nombreuses formes et elle constitue une épidémie qui touche les femmes de tous les pays. La santé psychologique et physique des survivantes est compromise, ainsi que le bien-être des familles et des communautés.

Les femmes et les filles des communautés rurales souffrent de la violence dans leurs foyers et en dehors. En 2011, l'Organisation mondiale de la Santé a estimé que la prévalence de la violence physique et/ou sexuelle par un partenaire était de l'ordre de 30 à 60 % et atteignait jusqu'à 71 % dans les zones rurales d'Éthiopie. Les mauvais traitements infligés aux femmes en milieu rural sont souvent non déclarés et insuffisamment documentés; en conséquence, leur incidence réelle dans le monde pourrait être beaucoup plus élevée.

## **Résumé et recommandations**

Les expériences des femmes rurales sont diverses et doivent être examinées dans le cadre de chaque contexte géographique et culturel qui est unique. Malgré des problèmes écrasants, les femmes rurales du monde sont des dirigeantes dans leurs communautés et contribuent de façon importante au bien-être de la société. Elles travaillent comme enseignantes, guérisseuses, agricultrices, artistes, organisatrices communautaires, surveillantes, militantes et dirigeantes spirituelles. Les femmes rurales ont des connaissances traditionnelles inestimables pour le développement durable et l'attention portée à la Terre. Elles travaillent activement pour améliorer leur propre sécurité financière dans le cadre de groupes d'épargne, de coopératives et de petits commerces. Les femmes rurales se prennent elles-mêmes en charge pour améliorer partout les conditions de vie des femmes.

La Fédération internationale des travailleurs sociaux est tout à fait déterminée à créer un monde dans lequel toutes les femmes et les filles seront protégées du mal et jouiront de l'égalité des chances. En définitive, les institutions des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, les organisations non gouvernementales et autres partenaires clefs devront collaborer étroitement au niveau international pour réduire les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontées les femmes rurales.

La Fédération recommande les mesures suivantes :

- Une plus grande sensibilisation au sein des États souverains à la nécessité de ratifier la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres conventions des Nations Unies qui concernent les femmes rurales;
- Adoption et application de lois nationales susceptibles de promouvoir les droits des femmes, même dans les pays signataire, pour palier au fait que les mandats internationaux ne sont bien souvent pas suivis d'effet;
- La communauté internationale devrait s'attacher à assurer une éducation et une formation meilleures aux femmes et aux filles des milieux ruraux pour qu'elles aient accès à la technologie et aux nouvelles connaissances techniques des méthodes agricoles;

- La priorité devrait être donnée à l'échelon mondial à l'amélioration des services de santé et à la possibilité pour les femmes rurales d'y avoir accès;
- Les actes de violence à l'égard des femmes et des filles devraient être traités dans le cadre de partenariats entre les gouvernements, les communautés et la société civile. Il est impératif d'élaborer, de réformer et de mettre en œuvre des politiques appropriées pour éliminer la violence à l'égard des femmes rurales;
- Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur la pleine participation des femmes rurales à la recherche de solutions aux problèmes sociaux et à la prise de toutes les décisions ayant une incidence sur leur vie. L'article 14 de la Convention réitère l'importance d'une telle participation à tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques aux niveaux communautaire, national et international. La communauté internationale doit se tourner vers les femmes rurales et leurs connaissances exceptionnelles, notamment en ce qui concerne les initiatives réussies de microfinancement;
- Il conviendrait d'analyser et d'appliquer des solutions dans le contexte de systèmes communautaires et familiaux interconnectés. Toute solution limitant le changement social aux pouvoirs publics et à des sociétés extérieures sera inefficace;
- Le développement social international doit être compris comme un processus culturellement sensible. Ceux qui travaillent et militent en faveur du développement doivent avoir les compétences culturelles nécessaires pour traiter les problèmes d'inégalité entre les sexes dans le monde.